

Communiqué de l'ACIM du 16 octobre 2010 – Les grandes manœuvres du renouvellement des lois de bioéthique

Publié le 16 octobre 2010 · 3 min de lecture



L'enjeu majeur du renouvellement des lois de bioéthique qui doit intervenir ce mois, est de savoir si l'usage des cellules souches embryonnaires sera pérennisé et dans quelles conditions. La culture de mort médiatique a fait grand tapage sur la première autorisation donnée en Amérique par Obama ; elle vise à tenter de régénérer les lésions des moelles épinières principalement entraînées par les accidents corporels –paraplégies, tétraplégies.

Bien sûr **Peschanski** payé tant par l'Europe que l'INSERM et l'istem (rémunéré par le **Téléthon**) pour faire des recherches sur les cellules souches embryonnaires est monté au créneau pour clairoigner cet hypothétique succès. Il a bien évidemment oublié de dire que ses propres expériences implantant ce type de cellules dans le cerveau avaient tourné en désastre par cancérisation (glioblastomes). Il a aussi omis de dire que les essais de l'Américain Geron ne portaient que sur la gaine des nerfs ; ce qui ne préjugait en rien de la réparation de la substance nerveuse elle-même. Et qu'enfin il s'agissait d'un essai en phase I concernant uniquement la tolérance et non les effets thérapeutiques.

On peut s'étonner qu'un savant de ce niveau ignore qu'à Clermont Ferrand, le Professeur Chazal (CHU de neurochirurgie) en est déjà au stade II et III. L'objectif de ce neurochirurgien est de soigner précisément les lésions de la moelle épinière. Mais utilise des cellules souches provenant de la moelle osseuse des 120 patients ayant accepté le protocole permettant de les soigner et non d'embryons. Il ne s'agit donc plus de tester la tolérance d'un traitement mais véritablement de s'en servir afin de régénérer la substance nerveuse. Il ne saurait y avoir de rejet car les cellules souches proviennent du patient lui-même ; et les essais préalables n'ont pas mis en évidence de cancérisation. Les essais vont commencer en octobre sur des patients entre 18 et 50 ans (Info *La Montagne* du 14 septembre 2010).

La technique est simple. Ponction de moelle osseuse, sélection des cellules souches, réinjection par ponction lombaire. Ces cellules sont intelligentes et se dirigent directement vers les régions lésées.

Avec un aplomb phénoménal Peschanski ose dire que la France a dix ans de retard en matière de régénération cellulaire par les cellules souches provenant d'embryons. On croira volontiers que c'est lui qui a pris dix ans de retard par rapport au Professeur Chazal en ignorant le rôle des cellules souches dites adultes. Par ailleurs il serait bien inspiré de s'occuper principalement du traitement des myopathes pour lequel il est rémunéré par le Téléthon.

Dr. Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIMPS

Pour tout savoir sur l'ACIM

 le site de l'ACIM

Source : laportelatine.org/actualite/communique-de-lacim-du-16-octobre-2010-les-grandes-manoeuvres-du-renouvellement-des-lois-de-bioethique

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France